

COMMUNE DE LUGNY

## PROCES VERBAL DU 28 AOUT 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le 28 août à dix-neuf heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

### PRÉSENTS :

Mme Nathalie SCHAACK, Mme Véronique NAHMIAS, Mme Carine VINCENT, Mme Gloria LORETI, Mme Anne LORENZINI-DESMALIERES, M. Jérôme DEAL, M. François ROUGEOT, M. Florian MARTEL, M. Ludovic JEANDIN, M. Thomas MALECKI.

### EXCUSÉS :

M. Thomas THEVENARD, Mme Sandra BARBOSA, M. Hubert JACQUEROUX.

### POUVOIRS :

M. Jacques DUCROT (pouvoir donné à M. François ROUGEOT)

Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI (pouvoir donné à Mme Carine VINCENT)

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 19H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

M Thomas MALECKI est nommé secrétaire de séance, la séance est ouverte.

### **1) APPROBATION DES PV des Conseils Municipaux des 1<sup>ers</sup> et 07 JUILLET 2026**

Aucune remarque ni correction n'étant formulée, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, les PV sont adoptés à l'unanimité.

### **2) MISE EN PLACE DE LA COMMISSION PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

**Délibération n°2026/104**

Présentation du projet de révision du PLUI au sein de la communauté de communes. Un boitage pour information auprès des administrés doit être organisé afin de collecter les doléances.

M. ROUGEOT François, Mme Anne LORENZINI-DESMALIERES, M. Thomas MALECKI, M. Ludovic JEANDIN, Mme Carine VINCENT sont proposés pour la mise en place d'une commission PLUI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'unanimité.

### **3) MODIFICATION STATUTS SMEHM (Syndicat Mixte des Eaux du Haut Mâconnais)-(intégration communes Villars et St Albain)**

**Délibération n°2026/105**

Présentation de la modification des statuts du SMEHM afin d'acter l'adhésion des communes du Villars et de Saint Albain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **4) ABROGATION DELIBERATION 2026/080 RETRAIT COMPETENCE GYMNASE DU SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples)**

**Délibération n°2026/106**

Présentation de l'abrogation de la délibération 2026/080 portant sur la date de sortie de la compétence gymnase du SIVOM au 01 septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **5) SORTIE DE COMPETENCE DU GYMNASE DU SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples) AU 01/01/2027**

**Délibération n°2026/107**

Proposition de la sortie de compétence du gymnase du SIVOM au 01/01/2027.

La délibération est portée à connaissance au conseil municipal pour la sortie de compétence au 01 janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**6) SORTIE DE COMPETENCE DU RASED DU SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples) AU 01/01/2027**

**Délibération n°2026/108**

Proposition de la sortie de la compétence RASED du SIVOM au 01/01/2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**7) ABROGATION DELIBERATION 2022/072 / CONVENTION AMETIS (SALLE COMMUNE)**

**Délibération n°2026/109**

La salle communale présente au sein la résidence intergénérationnelle / AMETIS devait présenter une superficie de 60 m². La superficie est moins importante que celle prévue et n'est plus adaptée à l'usage projeté.

De plus aucune convention n'a été signée.

De fait, il est proposé d'abroger la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**8) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES COLLEGIENS DE FISSY**

**Délibération n°2026/110**

Les collégiens de Fissy paient un droit pour utiliser le bus pour se rendre au collège du fait que Fissy soit situé à une distance inférieure de 3 km de l'établissement (décision liée au Conseil Régional).

Il est donc proposé de prendre en charge les frais de transport des collégiens de Fissy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**9) MOTION EGALITÉ DE TRAITEMENT DES COLLEGIENS FACE AU TRANSPORT SCOLAIRE EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE/HARMONISATION DES CRITERES DE DISTANCE**

**Délibération n°2026/110b**

Il est fait lecture de la proposition de la motion portant sur l'égalité de traitement des collégiens face au transport scolaire auprès du Conseil Municipal.

Cette motion sera transmise au Conseil Départemental et au Conseil Régional notamment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**10) VENTE D'UNE PARTIEDU BATIMENT DU « TINAILLER »**

**Délibération n°2026/111**

La proposition de la vente d'une partie du « Tinailler », de quatre garages et d'une partie des espaces verts au profit de M. et Mme NAUDOU, Mme COTTIN et M. HENNEQUIN pour un montant de 130 000 € est acceptée par les acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de vente.

**11) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CCAS (Comité Communal d'Action Sociale)**

**Délibération n°2026/112**

Lecture au Conseil Municipal de la proposition de délibération de la désignation du CCAS. Quatre postes sont à pourvoir.

Se présente aux postes de représentants du CCAS :

- M. Florian MARTEL
- M. Thomas MALECKI
- Mme Nathalie SCHAACK
- Mme Anne LORENZINI-DESMAIZIERES

Après vote à bulletin secret, les élus sont :

- M. Florian MARTEL
- M. Thomas MALECKI
- Mme Nathalie SCHAACK
- Mme Anne LORENZINI-DESMAIZIERES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le vote des représentants.

**12) RETRAIT de la CONSTRUCTION (CONTAINERS/OMBRIERES) SITUÉS SUR PARKING des NIEVRES AUPRES DE LA DGFIP**

**Délibération n°2026/113**

Les containers et les ombrières ont été démolis. De fait, il convient de retirer les constructions du cadastre.

Il est fait lecture de la proposition de la délibération auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

**13) DROIT DE PRÉEMPTION COMMERCIAL VENTE SCO EMLA(TRUCHON) / PLASSARD-CHATAIGNER**

**Délibération n°2026/114**

L'ancienne pharmacie située rue du Pont fait l'objet d'une vente dont la mairie a un droit de préemption.

La mairie ne fait pas valoir son droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **14) DÉSIGNATION D'UN PORTE DRAPEAU CEREMONIES COMMUNALES**

**Délibération n°2026/115**

Il est proposé de désigner M. Jacques DUCROT comme titulaire et M. Thomas MALECKI comme suppléant au poste de porte-drapeau pour les cérémonies communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **15) PARTICIPATION AUX VOYAGES D'ASSOCIATIONS DE LUGNY**

**Délibération n°2026/116**

Il est fait lecture de la proposition de la délibération auprès du Conseil Municipal.  
Le montant de participation est fixé à 10 € par participant au maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le report de la délibération à hauteur de 9 voix pour.

#### **16) PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE M. PAGNOL**

**Délibération n°2026/117**

Il est fait lecture de la proposition de la délibération auprès du Conseil Municipal pour le voyage scolaire des CM1 et CM2.  
Le montant global du voyage est de l'ordre de 13 000 € environ.  
Le montant de la participation de la commune pour ce voyage est de 2 850 € (soit 22 % environ) pour l'année scolaire 2026/2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **17) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC PARTIE PARCELLE AB225 EN DOMAINE PRIVÉ**

**Délibération n°2026/118**

Il est fait lecture de la proposition de la délibération auprès du Conseil Municipal.  
Le local de l'association de pétanque est présent sur le domaine public et ce bâtiment ne respecte pas les normes ERP. De plus, aucune convention entre l'association et la mairie n'a été signée.  
De fait, il est donc proposé de déclasser le bâtiment du domaine public et de le mettre domaine privé communal.  
Il est fait lecture de la proposition de la délibération auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **Facture 2025 d'une association pour un voyage.**

Une subvention de 1500 € a été attribuée à une association et une facture a été réglée pour un montant de 1500 € par anticipation d'un voyage non réalisé. Il est donc demandé à l'association de rembourser les sommes trop perçues. L'association indique que le voyage sera réalisé en fin d'année 2026.

##### **Tir feu d'artifices : Fissy Halloween**

Du fait de l'annulation du feu d'artifice pour le 14 juillet, il est proposé de réaliser le feu d'artifice pour la fête d'Halloween. La commission animation se réunira pour définir le programme des festivités.

##### **Proposition logements neufs à la location rue de la Folie**

Le conseil municipal est informé de la mise en location des logements de résidence sénior / Habellis.

##### **Validation devis prestataire du 8 décembre.**

Le conseil municipal donne son accord pour valider le devis du prestataire du spectacle pour le 8 décembre.

##### **Mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes « CMJ »**

Il est proposé de mettre en place un Conseil Municipal des Jeunes « CMJ » en partenariat avec toutes les écoles pour les enfants de 9 à 15 ans.

Le planning est présenté pour une mise en place pour janvier 2027.

Mme Carine VINCENT et M. Florian MARTEL se propose de mettre en place le CMJ.

La réunion est levée à 22h30.

Le Président de Séance,  
**F.ROUGEOT**

Le Secrétaire de Séance,  
**T.MALECKI**

